



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 71146

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation inéquitable relative à l'indemnisation des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre. La commission nationale de concertation en charge d'étudier les dossiers des orphelins de guerre, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet Audouin. Il lui demande quelles sont les solutions immédiates qu'il compte proposer après avis des présidents des deux assemblées.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71146

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1556

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3647